

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15285**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Technicien en prothèse dentaire spécialisé en orthopédie dento-faciale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CPNE de la CCN des Prothésistes dentaires et professionnels de laboratoires de prothèse dentaire	Le Président de la CPNE

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3254 - Prothésistes dentaires et personnels de laboratoires de prothèses dentaires

Code(s) NSF :

331s préparation, analyse médicale, appareillage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien en prothèse dentaire spécialisé en orthopédie dento-faciale dans le secteur de la prothèse ou orthèse dentaire intervient dans la conception et réalisation des dispositifs orthodontiques fixes et/ou amovibles. Il/elle exerce son activité sous la responsabilité de sa hiérarchie.

Ses principales activités sont les suivantes :

- Analyser les demandes de travaux
- Organiser son travail
- Fabriquer des modèles
- Fabriquer des dispositifs amovibles
- Fabriquer des dispositifs fixes

Les capacités attestées renvoient à 5 unités de compétences correspondant aux activités principales décrites ci-dessous :

- UNITE DE CERTIFICATION 1 (UC1) - Etude de faisabilité technique d'un dispositif orthodontique
- UNITE DE CERTIFICATION 2 (UC2) - Organisation du travail
- UNITE DE CERTIFICATION 3 (UC3) - Fabrication des modèles
- UNITE DE CERTIFICATION 4 (UC4) - Fabrication des dispositifs amovibles
- UNITE DE CERTIFICATION 5 (UC5) - Réalisation des dispositifs fixes

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Conditions d'exercice les plus fréquentes (taille et secteur d'activité des entreprises employeurs) :

- Laboratoires de prothèses dentaires généralistes ou spécialisés en Orthopédie Dento-Faciale
 - Cabinets dentaires
 - Hôpitaux
 - Etablissements de soins, dispensaires
- prothésiste dentaire (échelon P1, P2 ou P3); prothésiste dentaire qualifié (PQ1, PQ2, PQ3)

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1410 : Prothèses dentaires

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte cinq composantes concernant les unités de compétences suivantes:

UC1 : Analyse de la demande

UC2 : Organisation du travail

UC3 : Fabrication des modèles

UC4 : Fabrication des dispositifs amovibles

UC5 : Fabrication des dispositifs fixes

Ces unités sont évaluées par des épreuves écrites, orales et pratiques.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury de 3 à 5 personnes : un représentant employeur, un représentant salarié, le responsable pédagogique du CQP, un expert de la spécialité ou un formateur, un représentant de l'OPCA de la branche peut également participer au jury.

En contrat de professionnalisation	X	Jury de 3 à 5 personnes : un représentant employeur, un représentant salarié, le responsable pédagogique du CQP, un expert de la spécialité ou un formateur, un représentant de l'OPCA de la branche peut également participer au jury.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	Jury de 3 à 5 personnes : un représentant employeur, un représentant salarié, le responsable pédagogique du CQP, un expert de la spécialité ou un formateur, un représentant de l'OPCA de la branche peut également participer au jury.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 28 janvier 2009 publié au Journal Officiel du 7 février 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, sous l'intitulé certificat de qualification professionnelle Prothésiste dentaire spécialisé en orthodontie avec effet au 7 février 2009, jusqu'au 7 février 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Technicien en prothèse dentaire spécialisé en orthopédie dento-faciale avec effet au 07 février 2011, jusqu'au 22 août 2017.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Une moyenne de 7 titulaires de la certification par année

<http://www.unppd.org>

Autres sources d'information :

<http://www.unppd.org>

<http://www.unppd.org>

Lieu(x) de certification :

CPNE de la CCN des prothésistes dentaires, c/o UNPPD, 80 Rue de la Roquette, 75011 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IFOD, 27 rue des Tilleuls, 78960 VOISINS LE BRETONNEUX

Historique de la certification :

Certification précédente : Prothésiste dentaire spécialisé en orthodontie